

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 20 mars à 18h30

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni le vendredi 20 mars 2026 à 18h30, à la salle du conseil en mairie, sous la Présidence de Monsieur BURON Jean, Maire sortant.

Date de la convocation : 16/03/2026

Date affichage de la liste des délibérations : 23/03/2026

Nombre de conseillers en exercice = 19 – Nombre de Présents = 18 – Nombre de votants = 19

Présents : Mesdames BARBAZAN – BERGERO – CIEUTAT – MATHIEU – PESSUS – BENOJJA – MARTINEZ  
CLAUZEL – PARIS-VALDEAVERO - PRAT

Monsieur BURON - DUCO- CRAMPE – CAMBORDE – LACASSIE – MANAS – AMARAL – BOUDET - MILLOT

Procurations : Madame DEMEULIER à Madame PRAT

### Ordre du jour :

- Election du maire
- Désignation du nombre d'adjoint
- Election des adjoints
- Charte de l'élu local

La séance du conseil municipal est ouverte par le Président de séance le vendredi 20 mars 2026.

Le quorum est atteint.

La secrétaire de séance élue est : Madame Renée BERGERO

L'élection du maire est organisée. Madame BARBAZAN et Monsieur BOUDET se portent candidats.

Chaque membre du conseil municipal installé prend part au vote au scrutin secret.

19 votants. Les assesseurs, Monsieur CAMBORDE et Madame PARIS-VALDEAVERO procèdent au dépouillement. 15 voix pour BARBAZAN Corinne 4 voix pour BOUDET Gérard.

Madame BARBAZAN Corinne est élue maire à la majorité absolue.

Elle prend la présidence de la séance.

Après un mot d'ouverture, elle invite les membres du conseil municipal à délibérer sur le nombre de poste d'adjoints. Il est proposé de maintenir 5 postes d'adjoints. La proposition est adoptée 15 voix pour 4 absentions.

Il est procédé à l'élection des adjoints. Une seule liste se présente. Après élection à scrutin secret la liste portée par Monsieur BURON Jean est élue à 15 voix pour 4 abstentions. Monsieur BURON 1<sup>er</sup> adjoint,

Madame CIEUTAT 2<sup>ème</sup> adjointe, Monsieur CAMBORDE 3<sup>ème</sup> adjoint, Madame BERGERO 4<sup>ème</sup> adjointe et Monsieur DUCO 5<sup>ème</sup> adjoint.

Madame BARBAZAN procède à lecture de la charte de l'élu local, qui est distribuée assortie des articles du CGCT.

Monsieur BOUDET demande à intervenir. La parole lui est laissée :

« Merci Madame le maire de me donner la parole

Tout d'abord nous tenons à vous féliciter pour votre élection et pour celles de vos adjoints. Nous vous souhaitons pleine réussite et surtout beaucoup de courage et de détermination pour les nombreux défis que vous allez devoir relever.

Le 15 mars, la liste un nouvel élan pour Bazet a recueilli près de 49% des voix. Ce résultat montre que près de la moitié des bazétoises et des bazétois ont exprimés un fort désir de changement. Qu'ils en soient ici remerciés. Cela nous oblige et ils peuvent compter sur nous pour porter les projets que nous avons proposés tout au long de la campagne : Maison de santé, tranquillité publique, sécurité routière, transition énergétique, d'autres encore.

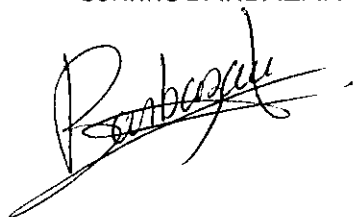
Nous serons les dignes représentants de notre groupe. Nous porterons nos idées et propositions au sein du conseil municipal et dans les commissions. Nous agirons dans un esprit constructif au service de la population. Nous ne doutons pas que la liste majoritaire sera animée de la même volonté. Enfin nous formons le vœu que cette nouvelle mandature soit utile et œuvre au bénéfice de tous nos concitoyens. »

Madame BARBAZAN répond qu'elle souhaite que ce mandat soit constructif et serein pour que l'ensemble des conseillers puissent travailler sur des projets pour la commune et les bazétois.

Elle informe qu'une première réunion de préparation du prochain conseil aura lieu le lundi 30 mars à 18h30 à la mairie. Le conseil municipal sera lui prévu le lundi 13 avril 2026 à 18h30.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, et sans demande particulière des présents, Monsieur le Maire clôture la séance à 19h00.

Le Maire  
Corinne BARBAZAN



Secrétaire de Séance  
Renée BERGERO

